

À cocher par le club	Date d'inscription:		<input type="checkbox"/> LICENCE	<input type="checkbox"/> GMAIL	<input type="checkbox"/> AM
NOM			GAF CPT	2 ENTRAI NEMENTS	3 ENTRAINEMENTS
PRENOM				4 ENTRAINEMENTS	
DATE DE NAISSANCE					
AGE	SEXE :	<input type="checkbox"/> M		<input type="checkbox"/> F	
ADRESSE			TELEPHONE DOMICILE		
			TELEPHONE EN CAS D'URGENCE		
MEDECIN TRAITANT	NOM			TELEPHONE MEDECIN TRAITANT	
Informations à caractère d'urgence: Groupe sanguin: Allergies:					
Contre indications: Traitements réguliers:					
ADHESION					
Montant de l'adhésion initiale				€	
ANCV maximum 30€ sur la cotisation				€	
Pass Sport National 50€	NUMERO :			€	
Carte tatoo isere 60€	NUMERO :			€	
Pass Région 30€	NUMERO :			€	
Montant à régler après déduction				€	
Chèque bancaire/postal à l'ordre de Grenoble Gymnastique					
NOM DE LA BANQUE					
N°1:				€	
N°2 :				€	
N°3 :				€	
N°4 :					
Espèces : Le règlement en espèce s'effectue en totalité lors de l'inscription.				€	
SIGNATURE ADHERENT					

Membre(s) de la même famille également licencié(s) à l'association :		
	MERE (ou responsable légal)	PERE (ou responsable légal)
<input type="checkbox"/>	parents séparés (cocher si concernés)	<input type="checkbox"/> garde exclusive mère <input type="checkbox"/> garde exclusive père
NOM		
PRENOM		
PROFESSION		
TELEPHONE PORTABLE		
MAIL en majuscule		
ADRESSE (si différente de l'enfant)		
Autres personnes susceptible de récupérer mon enfant : Nom et Tel :		
AUTORISATION PARENTALE POUR MINEUR		
Autorisation de transport		
Je soussigné(e) autorise - n'autorise pas le club à transporter mon enfant		
pour se rendre sur les lieux de compétition, manifestation et sorties organisées pendant les stages programmés, par transport collectif ou par véhicules individuel appartenant soit à des dirigeants de l'association, soit à des parents et entraîneurs agissant bénévolement et à régler la quote-part correspondant si besoin.		
Autorisation pour diffusion de photos et vidéos.		
J'autorise - je n'autorise pas l'association GRENOBLE GYM, la FFGym et ses structures déconcentrées à prendre des photos ou vidéos de mon enfant lors des séances liées aux activités du club et à utiliser l'image de mon enfants sur internet ou tout autre support de communication dans le monde entier sans contre partie financière		
NB : Néanmoins, GRENOBLE GYM s'engage à ne pas diffuser ces photos ou vidéos sans préalablement avertir les parents ou le gymnaste majeur concerné. <input type="checkbox"/> Réseaux sociaux <input type="checkbox"/> Vente calendrier ou autre interne au club		
Autorisation de sortie		
J'autorise - je n'autorise pas mon enfant à partir seul après l'entraînement. En cas de refus de ma part, je m'engage à fournir à l'association la liste des personnes habilitées à venir chercher mon enfant.		
Précisions de l'association.		
Le club (dirigeants et entraîneurs) est responsable des enfants uniquement pendant les heures des séances d'entraînement, de compétitions, de démonstrations et de manifestations organisées en structure ou en extérieur par le club ou organismes liés à la pratique sportive (sortie ou stage ou animation en plein air exceptionnelle). Avant et après, à l'extérieur de la salle d'animation, les enfants sont sous la responsabilité des parents.		
Signature		

REGLEMENT INTERIEUR

1. Les salles de cours sont interdites aux personnes non concernées par la gymnastique (familles, accompagnateurs,...)

2. Les utilisateurs se changent dans les vestiaires ou locaux attribués

3. GRENOBLE GYM décline toute responsabilité :

a. en cas d'accident dû à l'utilisation des appareils de gymnastique et de musculation en dehors des heures de cours.

b. en cas de vol dans les vestiaires ou salle de cours.

4. Les inscriptions sont reçues dans l'ordre des dossiers complets. Elles sont closes, sans préavis, dès que les cours seront complets ; seul le paiement valide l'inscription. Le club se réserve le droit de refuser ou annuler une inscription dans le cadre d'un dossier erroné, d'un cours complet ou d'un nombre insuffisant d'inscrits ou d'un comportement de l'adhérent jugé intolérant.

5. L'accès aux salles sera interdit au gymnaste si le dossier reste incomplet.

6. L'adhérent s'engage à respecter les mesures sanitaires mise en place par l'association.

7. Aucun remboursement effectué en cas de fermeture de la structure ou arrêt de l'activité du club (sinistre, arrêté municipal, mesures sanitaires...), absence momentanée d'un cadre ou au-delà de 15 jours à compter de la date d'inscription (voir différentes options). Pas de rattrapage des jours fériés

8. Aucun remboursement au delà de 15 jours pour quelconque motifs (déménagement, grossesse, blessure)

9. Les jours fériés ne sont pas rattrapés.

ESPRIT ASSOCIATIF

En vous inscrivant à Grenoble Gymnastique, vous décidez d'adhérer et de participer à une association sportive loi 1901 à but non lucratif. Dans ce cadre, certains membres du club notamment les membres du bureau et du comité directeur décident de participer bénévolement au fonctionnement du club en donnant de leur temps personnel. Toute l'équipe de Grenoble Gymnastique, salariés et bénévoles réunis vous demande de prendre en compte cette particularité qu'est l'Esprit Associatif.....

AUTORISATION POUR TOUS LES ADHERENTS

Risques et attestation

Je reconnais avoir conscience des risques encourus inhérents à la pratique de la gymnastique, je les accepte et ne pourrai en aucune manière tenir le club pour responsable des accidents intervenus dans le cadre de la pratique normal du sport.

J'atteste n'avoir aucune contre indication médicale à la pratique gymnique et je rempli le QS de la FFG.

Je donne - je ne donne pas mon accord pour recevoir les mails du club (notamment la newsletter)

En cas d'urgence.

J'autorise - je n'autorise pas le club à prévenir le médecin du sport, les secours et à faire transporter mon enfant ou moi même vers l'hôpital le plus proche. En cas d'accident, les responsables du club s'efforcent de prévenir la famille sans les plus bref délais.

NB :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles sont traitées informatiquement par le secrétaire de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association.

date et signature :